

Compte-rendu 2^{ème} Conseil d'école

Lundi 2 mars 2020

Personnes présentes : M. Sarrelabout (directeur), Mmes Virtos, Drouet, Saadi, Raddenzati, Baste, Renevier, Hervoir, Breton, Meha, Thiebaut, Le Tiec, Ballereau, **Bonnet, Monsieur Salomon**

DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) : M. Dutot

FCPE : Mmes Le Mener et Belfort

Indépendants /Pardevie : Mmes Colin, Bitumazala, Guenardeau, Camile, Evin, Basset et Roux ; M. Douillot et M. Roux

Présentation de la personne de l'UPEZA, en charge d'apprendre le français aux élèves allophones, 3 interventions par semaine pour 4 enfants d'Aimé Césaire.

Point sur les effectifs 2019-2020 : 401 élèves à date, 164 en maternelle et 237 en primaire.

Prévisions des effectifs pour la rentrée 2020-2021 : entre 400 et 405 élèves (accueil d'environ 50 petites sections), donc pas d'ouverture de classe prévue à date (413 élèves requis pour l'ouverture d'une nouvelle classe).

Coopérative : 6479,15 euros à date dont 2466,36 euros de bénéfice pour la vente des photos. Le nouveau système de commande est en cours d'éclaircissement pour améliorer la compréhension des formulaires l'année prochaine, l'objectif étant d'éviter le gâchis de papier en évitant d'imprimer les photos qui ne sont pas achetées.

Les parents d'élèves ont également déploré la mauvaise qualité des magnets. M. Sarrelabout en informe le photographe.

Projets de classe :

- 10 /03 : journée anglophone = jeux en anglais dans toute l'école
- 13/03 : journée déguisée
- 20/03 : fête du printemps : 1 œuvre par classe et atelier art plastique parents + enfants en fin de journée. Merci de participer au besoin en matériel et en nourriture (pour vente par les représentants de parents d'élèves au profit de la coopérative) si possible.
- 27/06 : Fête de l'école
- Semaine du 23 mars : classe de découverte dans les Vosges pour les 2 classes de CP/CM2, 1 classe de CM1/CM2 et 1 classe de CE2/CM2. Pour le moment aucune contre-indication à ce voyage, mais le directeur suit les préconisations sanitaires tous les jours.

IMPORTANT : Pour les participants si le paiement n'est pas déposé en mairie avant le 13 mars, le voyage sera annulé pour l'enfant concerné (procédure Mairie) Possibilité de déposer le/les chèque/s dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Nous remercions par avance l'ensemble des parents de bien vouloir faciliter l'organisation de ce beau projet au corps enseignant en étant réactif dans les demandes administratives ou

autres. Pour rappel, **ces projets seront maintenus** si et seulement **si la l'ensemble des enfants concernés font le voyage**. Sécurité incendie : exercice à venir bientôt.

PPMS confinement : le dernier exercice date du 6 février.

Situation sanitaire : les règles d'hygiène ont été rappelées en classe, le directeur suit les actualités transmises aux écoles tous les jours. Les projets d'école mentionnés plus haut pourraient être modifiés voire annulés le cas échéant.

La procédure de lavage des mains a également été renforcée (avec une surveillance accrue par les gents de service sur l'approvisionnement en savon).

Questions MAIRIE des représentants de parents d'élèves Indépendants et Pardevie

- * Nous avons reçu votre mail concernant les problèmes du manque de personnel. Comment faites vous pour maintenir la qualité de la nourriture et de l'encadrement justifiant le tarif de la commune?
- * Quel est l'impact sur le coût de la restauration suite aux nombreuses grèves? Il semble peu probable que vous ayez budgétisé autant de jours de grèves vous permettant de lisser le coût des repas sur l'année. Combien de repas froids ont été donnés aux enfants? Comment justifiez vous le fait que le prix du repas chaud equivaut au prix du repas froid alors qu'il implique un moindre coût en infrastructures, équipements et personnel ?
- * Concernant le forfait appliqué sur le joker de la cantine, la réponse apportée lors du premier conseil d'école n'était pas satisfaisante. Nous avons compris que le fait de réserver à un impact positif sur la livraison des repas (les repas ne sont plus livrés sur des effectifs approximatifs) et permet d'ajuster les équipes encadrantes. Cependant nous ne trouvons pas ce système équitable (exemple : des parents qui paient 7 euros le repas par jour et par enfant , paient 1,40 euros de pénalités ; tandis que les parents qui paient 1 euros le repas par jour et par enfant ont une pénalité de 0,20 euros). Pouvons nous envisager une solution alternative ?
- * Vous demandez à ce que les parents fournissent des justificatifs suite aux absences des enfants pour être exemptés du paiement du repas. Ce justificatif n'est pas légalement exigible d'après la circulaire n°2004-054 du 23 Mars 2004. Le certificat médical ne doit être donné qu'en cas de maladies contagieuses et infantiles. Au vue des difficultés rencontrées lors de la prise de rdv médicaux, nous demandons que cette règle soit supprimée. Nous proposons que les parents concernés contactent la mairie par mail avant 9'00 ou par téléphone.
- * Malgré les travaux réalisés pour la flaqué d'eau stagnante devant le portail de la cour élémentaire, ce problème persiste. Quelles solutions pourriez vous nous apporter?
- * Quel est le plan canicule pour l'été 2020 dans les écoles?
- * Envisagez vous de continuer à travailler avec Yvelines Restauration? Quand est prévu le nouvel appel d'offres et pourrions nous être consultés?
- * La carte scolaire va t'elle être modifiée?
- * Aux précédents conseils d'école, nous avons parlé de prises RJ45 et vous nous aviez répondu qu'il n'y avait pas de box internet au sein de l'établissement. Le directeur nous a confirmé qu'il y avait une box dans l'école et bien un accès à internet dans chaque classe.
- * Comment pouvez vous changer un repas chaud en repas froid de la veille pour le lendemain? Sachant que lorsque nous voulons faire un changement, il faut s'y prendre 3, 4 jours avant?

Vos représentants de parents d'élèves et l'équipe enseignante déplorent encore une fois la non présence d'un élu municipal.

Bonne lecture.

Vos représentants de parents d'élèves

Ce compte-rendu est rédigé par les représentants des parents d'élèves et distribué après accord du Directeur.